

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil sept, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 05 avril 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Marie-Laure Mme FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Françoise BOINOT, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Olivier MURZEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Membres absents excusés : Mme Nathalie DEPRÉ.

Membres absents : M. Joël BRILLAUD et M. Antoine RAMBEAU.

Secrétaire de séance : Mme Janie ROLAND-TUFFET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Présentation du projet éolien Chambon-Puyravault par EDF En et Volkswind.
- Demandes d'intention d'aliéner un bien.
- Présentation du devis de la RESE pour le contrôle de nos points incendie.
- Recrutement d'un agent technique en CAE
- Vote des subventions
- Devenir du logement 1 rue du Stade.
- Divers (agenda)

Début de la séance : 20 heures 30

- Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour la désignation d'un conseiller municipal pour se prononcer sur la délivrance d'une demande de permis de construire.

et approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 mars 2017.

- EDF En et Volkswind présentent l'avancement du projet éolien Chambon – Puyravault aux membres du Conseil.

- Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner un bien déposées par les consorts LAPLAINE, pour le bien cadastré C963 d'une superficie totale de 110 m² est situé 2ter Chemin du Moulin et celle déposée par M. et Mme Claude BAYLE pour le bien cadastré C919 d'une superficie totale de 755 m² et situé route de Blameré lot. Bel Epi. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- Le Conseil Municipal accepte le calendrier chiffré des prestations pour le contrôle périodique des points incendie de la commune proposé par la Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente Maritime (RESE) pour la période de 2017 à 2019.

- ✓ 2017 : 525 € HT (entretien poteaux, bouches incendie et points d'eau naturels et artificiels)
- ✓ 2018 : 70 € HT (points d'eau naturels et artificiels)
- ✓ 2019 : 345 € HT (entretien poteaux, bouches incendie et points d'eau naturels et artificiels)

- Le Conseil municipal avec 8 voix pour et 3 abstentions (M. le Maire, Gilles RAMBEAU et Mme Marie-Laure FELIX qui ne prennent pas part au vote)

- ü prend acte du dépôt par la SCI du Moulin représentée par Monsieur Gilles RAMBEAU d'un permis de construire validé et référencé n° PC 017 293 16 A0006.
- ü désigne Monsieur Gérard ALAIRE en application de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme et charge Monsieur Gérard ALAIRE de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la demande d'un permis délivré en cours de validité référencé n° PC 017 293 16 A0006 à l'issue de la phase d'instruction et de signer l'arrêté accordant le permis de construire n° 017 293 16 A0006 au nom de la commune de Puyravault.

M. le Maire informe les membres du conseil qu'un recrutement d'un agent technique en contrat CAE de 20 heures a été effectué après publicité auprès du Pôle emploi : il s'agit de Monsieur Laurent BOURREAU.

Le Conseil municipal :

- décide de verser sous forme de subvention, la recette obtenue de la vente de coupe de bois 2016-2017 (bois de Benon section Blameré), après déduction des frais de garderie, comme suit : article 6574 : 249,55 € à la Coopérative scolaire de Puyravault et 499,09 €, (les 2/3 restants), à l'Amicale Villageoise de Blameré.

- décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 2 077,64€, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable :

- ACCA Chasse Puyravault	60 €
- Amicale villageoise de Blameré, reversement coupe de Bois 2/3	499,09 €
- Association Couleur de Jade (M. Gérard ALAIRE, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	100 €
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré	60 €
- ADDEVA17 (Mme Annie JAUNAS, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	60 €
- Coopérative scolaire PUYRAVAULT, reversement coupe de Bois 1/3	249,55 €
- Coopérative scolaire Puyravault	500 €
- France Alzheimer de la Charente-Maritime	50 €
- Association un hôpital pour les enfants	50 €
- Société Protectrice Animale (rappel DCM du 03 février 2017)	449 €

- devenir du logement (1 rue du Stade) : les membres du conseil municipal vont devoir choisir entre 3 propositions :

- ✓ remettre en location après travaux (mise aux normes électriques, isolation, peintures ...),
- ✓ réaliser des logements sociaux,
- ✓ vendre le bien.

La décision sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Divers

- La commission développement durable qui s'est réunie le lundi 10 avril propose l'installation d'une jardinière en face de la mairie, de remettre une table pique-nique au bois Favaud. Le conseil accepte à l'unanimité.

Elle informe qu'il sera procédé à un désherbage chimique au cimetière et sur la place de l'église.

- La population est invitée à la commémoration du 8 mai 1945. Rendez-vous à devant la salle des fêtes à 11h30.
- Monsieur le Maire informe que la CDC Aunis Sud a décidé de ne pas augmenter les 3 taxes d'imposition ainsi que celle des ordures ménagères.
- Mme PICHET Patricia, compagne de M. GRANGER Jean-Claude, remercie les membres du conseil pour la gravure sur la plaque du columbarium.
- Le coût de la réparation de la toiture du chalet, suite aux intempéries, se chiffre à 420,50 € montant de la franchise. Le coût réel des travaux est de 1 722,24 € TTC.
- Prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 12 mai à 20h30.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 18 avril 2017.

Le Maire,
Raymond DESILLE

